

sieur l'Orateur. Étant donné, comme le premier ministre l'a mentionné, que la Commission canadienne des transports est saisie de la question et qu'avant d'entreprendre la construction, le Canadien Pacifique tout spécialement a consenti à fournir des services complets de transport pour les voyageurs et les marchandises, le premier ministre ne songera-t-il pas, à la lumière de ces faits historiques, à prendre un avocat pour représenter le gouvernement du Canada auprès de la Commission canadienne des transports de manière à s'opposer à toute action du Canadien Pacifique, seule société ferroviaire dont je m'occupe en ce moment, qui serait contraire aux dispositions en vertu desquelles cette compagnie a reçu autant de faveurs avant la construction?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la loi prévoit certains modes d'action pour le gouvernement fédéral. Nous attendrons de voir s'il faut agir dans un sens ou dans un autre, et nous sommes prêts à prendre sérieusement nos responsabilités.

M. David Lewis (York-Sud): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le très honorable député de Prince Albert a parlé de l'engagement pris par le Canadien-Pacifique, en 1881 en vertu duquel il promettait d'exploiter indéfiniment le chemin de fer dans l'intérêt des Canadiens. Compte tenu des dispositions de la loi nationale sur les transports qui autorise le Pacifique-Canadien à demander des subsides jusqu'à concurrence de 80 p. 100 s'il peut s'autoriser d'un déficit à certains chapitres, le premier ministre n'étudiera-t-il pas avec le ministre des Transports la nécessité urgente de porter devant la Commission canadienne des transports les intérêts du Canada en tant qu'ils s'opposent à ceux du Pacifique-Canadien?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la Commission des transports a précisément été créée pour représenter l'intérêt public. Les représentations de l'honorable député et de ceux des autres partis sont bien connues. Tous les Canadiens savent, j'imagine, qu'on a accordé à cette compagnie de chemin de fer certains avantages dans l'Ouest, entre autres de vastes concessions de terrains, en contrepartie de certains services. Je le sais tout aussi bien que le très honorable représentant de Prince Albert ou que toute autre personne. Nous avons créé la Commission canadienne des transports au moyen d'un statut; je ne vois pas pourquoi la Chambre serait épouvantée de voir les compagnies de chemin de fer se conformer à la procédure que nous avons établie en vertu de cette loi et qu'elles sont obligées de suivre.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demanderais sérieuse-

ment au premier ministre si, par suite du comportement des chemins de fer du Canadien Pacifique depuis quelques années et surtout de leurs efforts actuels visant à supprimer un service qu'ils se sont légalement engagés à assurer, le moment n'est pas venu d'envisager sérieusement leur nationalisation?

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pour éviter tout malentendu, je tiens à dire que je ne pourrais pas approuver cette proposition, même indirectement. N'est-il pas vrai que des avocats du gouvernement ont comparu devant la Commission des transports à laquelle ils ont soumis diverses propositions. Le projet concerne les Canadiens. C'est pourquoi je suis sûr que le gouvernement ne s'alarmera certainement pas à l'idée de soumettre à la Commission les opinions et les propositions du Parlement.

M. l'Orateur: J'estime que les deux dernières questions supplémentaires sont litigieuses.

M. Robert Simpson (Churchill): Une question supplémentaire pour le premier ministre, monsieur l'Orateur. Il s'agit de l'exploitation des chemins de fer du Canadien National avec lesquels le gouvernement a probablement des rapports plus étroits. Le premier ministre voudrait-il assurer la Chambre que le gouvernement s'efforcera d'influencer de son mieux les chemins de fer du Canadien National pour qu'ils maintiennent les services de voyageurs qui fonctionnent actuellement dans les régions éloignées du Canada, services qui sont en effet nécessaires à la survie des habitants de ces régions.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne refuse pas de suggérer au ministre des Transports qu'il devrait, comme l'a dit le député, influencer cette société de la Couronne. J'ai déclaré au cours des dernières semaines que j'essaierais d'influencer d'autres sociétés de la Couronne, mais la Chambre n'a pas jugé la procédure convenable. Cependant, je vais demander au ministre des Transports de consacrer toute son influence à cette société qui appartient au public. A propos d'une question antérieure, monsieur l'Orateur, je ne vois pas en quoi la prise en mains des chemins de fer du Canadien Pacifique résoudre ce problème, car le Canadien National est une société de la Couronne qui a également besoin d'être un peu influencée.

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Simpson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à rappeler, quant à la